

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Dupont

<https://www.cadre21.org/membres/bc762acf627b03c4c23bdd43>

Date d'obtention : 2021-11-10 14:45:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Ne pas consulter les dites photos.
- Les différents impacts sur le jeune, sa famille et son milieu.
- Le partenariat entre les différents partenaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- J'aurais désormais des étapes claires à respecter lors de situations impliquants des Sextos.
- Je sais désormais quelles sont les limites que je dois respecter dans mon interventions auprès des jeunes (rôle de l'intervenant versus le policier).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Respecter ma limite dans mon entretien avec le jeune
- Me référer aux outils proposés
- Ne pas consulter les photos
- Confisquer l'appareil électronique.